

Autour d'une construction identitaire: la naissance d'une historiographie normande à la charnière des Xe-XIe siècles

Pierre Bauduin

► **To cite this version:**

Pierre Bauduin. Autour d'une construction identitaire: la naissance d'une historiographie normande à la charnière des Xe-XIe siècles. Piroška Nagy. Conquête, acculturation, identité: des Normands aux Hongrois. Les traces de la conquête, 13, Publications de l'Université de Rouen, pp.79-91, 2001, Cahiers du GRHIS. hal-02560457

HAL Id: hal-02560457

<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-02560457>

Submitted on 7 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

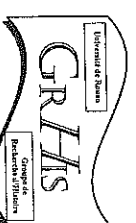
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers du GRHIS
Identité et pratiques sociales

**Conquête, acculturation, identité :
des Normands aux Hongrois**
Les traces de la conquête

Textes rassemblés et présentés par
Piroska NAGY

Publications de l'Université de Rouen
N° 302



Collection Cahiers du GRHIS - 2001
N° 13

AUTOUR D'UNE CONSTRUCTION IDENTITAIRE : LA NAISSANCE D'UNE HISTORIOGRAPHIE NORMANDE A LA CHARNIERE DES X^e - XI^e S.

Pierre BAUDUIN

Par contraste avec d'autres principautés du nord de la France, la Normandie semble avoir très tôt élaboré une identité, dont on saisit clairement les principales composantes dans un passage du *Libellus de revelatione, aedificatione et auctoritate Fiscanensis monasterii* composé vers 1090-1094 par un moine anonyme de Fécamp¹. Avant de relater la restauration du monastère par Guillaume Longue Epée, l'auteur rapporte en quelques phrases l'installation des patens dans ce qui devint la Normandie, puis la pacification et le relèvement du pays sous le gouvernement des deux premiers ducs. La narration des faits ne s'embarasse pas de longs développements, elle véhicule en revanche les lieux communs du discours historique tenu sur les débuts de la principauté normande². L'anonyme de Fécamp le fait en insistant sur des thèmes qui ont été au cœur de la construction identitaire élaborée depuis plus d'un siècle. Il conviendra dans un premier temps de suivre l'élaboration de ces thèmes au travers de la production historiographique normande, en particulier celle qui en a marqué les débuts, aux alentours de l'an mil. On songe bien sûr à la première œuvre historique majeure produite dans le duché par Dudon, chanoine de Saint Quentin, appelé à la cour ducale par Richard I^{er}, et qui entreprit à la demande de ce dernier le *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*³. Toutefois les recherches récentes ont montré, outre une réévaluation nécessaire d'un texte tant de fois décrit, que l'entreprise de Dudon n'a pas été isolée. A l'évidence, en cette fin du X^e siècle, le travail de fixation par l'écrit de la mémoire est une préoccupation dont il n'est pas inutile de cerner le contexte et les enjeux. De cette mémoire, nous disposons également de traces fugitives, transmises par des textes antérieurs à la fin du X^e siècle. Ces

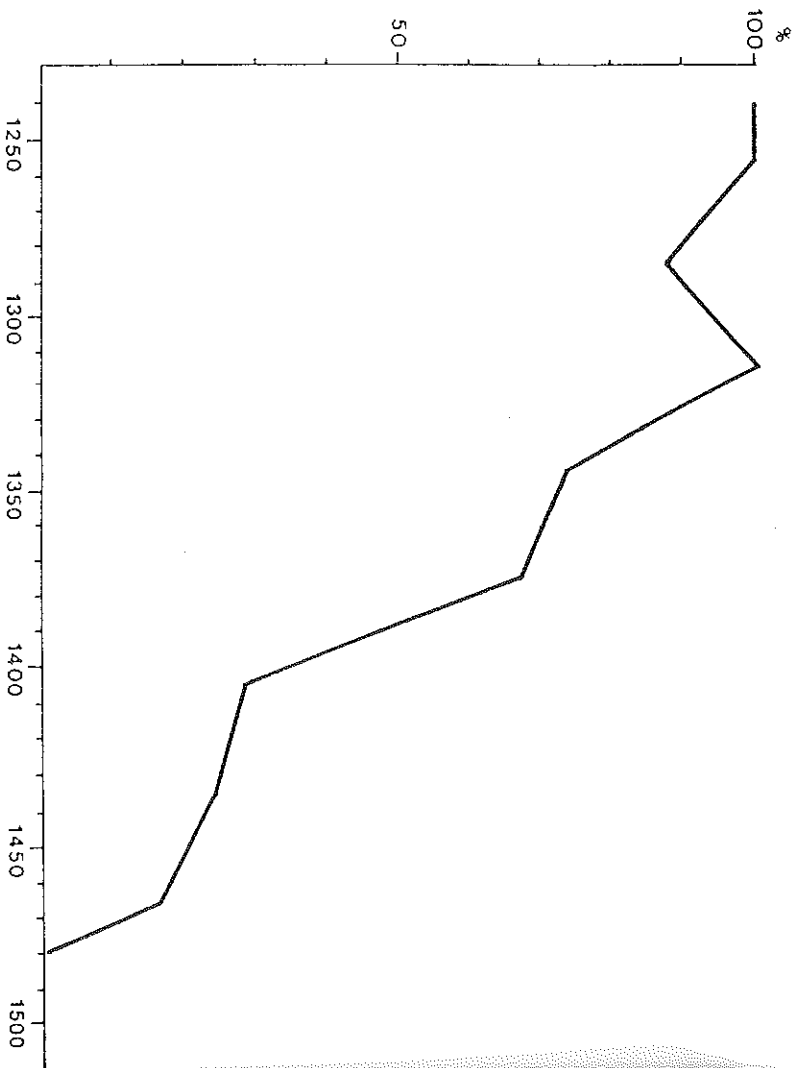


Fig. 2

¹ *Libellus de revelatione aedificatione et auctoritate Fiscanensis monasterii*, éd. Migne, P.L., t. CLI (ci-après *Libellus...*), col. 713, trad. L. Musset, *Documents de l'Histoire de la Normandie*, M. DE BOUARD (dir.), Toulouse, Privat, 1972, p. 77-78.

² L. SHORKOW, *History and Community: Norman Writing in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Washington D.C., Catholic University of America Press, 1997, p. 8-9.

³ DUDON DE SAINT-QUENTIN, *De gestis Normanniae ducum seu de moribus et actis primorum Normanniae ducum*, éd. J. Lair, M.S.A.N., t. XXIII, Caen, 1865 (ci-après DUDON, éd. Lair)

matériaux, longtemps négligés et parfois soumis à des lectures divergentes, introduisent l'historien dans une archéologie de la construction identitaire. Il devient ainsi possible d'esquisser une réponse à une question qui se place au cœur du débat sur le thème « conquête, acculturation et identité » : comment a-t-on, aux alentours de l'an mil, géré le passé scandinave d'un duché désormais intégré à la civilisation chrétienne de l'Europe postcarolingienne ?

Les quatre composantes d'une construction identitaire

L'examen de la production historiographique réalisée dans le duché à partir de la fin du Xe siècle suggère une construction identitaire organisée autour de quatre composantes : religieuse, ethnique, territoriale et politique.

La première s'attache à replacer l'installation des Normands en Neustrie dans le dessein de la Providence divine. Elle n'est pas en soi surprenante et se rattache aux traditions chrétiennes de la littérature historique, élaborées précisément à un moment où le monde romain était confronté aux invasions. Au IX^e siècle, certains clercs carolingiens ont interprété l'assaut des Vikings comme un châtement envoyé par Dieu pour punir les chrétiens de leurs crimes. Ce discours se retrouve dans le récit de Dudon, qui stigmatisait les fautes dont se sont rendus coupables les chrétiens et voit dans les dévastations perpétrées à l'encontre des Francs un châtement nécessaire à la restauration d'un ordre divin perverti par les hommes⁴. Toutefois à la différence des sources franques qui véhiculent, dans l'ensemble, une image très négative des Vikings poussés par l'esprit du Mal, Dudon établit une distinction entre les bons et les mauvais *Dani*⁵. A ces derniers correspond le portrait de Hasting, auquel Dudon consacre le premier livre du *De moribus*... en un portrait croquant l'archétype du barbare destructeur⁶. En revanche, s'il n'est pas question d'occultier la violence guerrière des premiers, Dudon l'explique dans une assez large mesure par la perfidie dont ils sont victimes. Rollon et les siens sont ainsi poussés à l'aventure après avoir été injustement bannis de leur pays mais leur épée sait, à l'occasion, être mise au service d'un prince noble, comme Athelstan de Wessex. Plus tard, un passage de l'*Inventio et miracula sancti Vulframi*, composé vers 1053, décrit un Rollon paré de toutes les qualités arrivant dans la vallée de la Seine plus par piété filiale que par désir de rapine ou de conquête⁷. Par une alchimie subtile, la première historiographie normande

ne fait plus seulement des *Dani* l'instrument du châtement divin, mais des païens qui savent ouvrir leur cœur aux signes envoyés par Dieu. L'un des thèmes récurrents de la biographie que Dudon consacre à Rollon est ainsi le songe reçu par le chef normand, sur l'île de Scanza d'abord, puis en Angleterre : il annonce au héros sa conversion future et l'établissement des Normands dans le royaume franc⁸. En rappelant cette prophète à trois moments clefs de son récit (lors de l'arrivée de Rollon dans la vallée de la Seine, puis juste avant et peu après l'entrevue de Saint-Clair-sur-Epte⁹), Dudon inscrit dans un dessein providentiel la création de la Normandie. Certes par la suite le mythe perdit de sa vigueur, sans doute parce qu'il était devenu inutile de mettre sur le compte d'un épisode merveilleux le fait que Rollon avait été l'instrument de la volonté divine. Il en resta toutefois que la Normandie avait été donnée à Rollon par Dieu - Guillaume de Jumièges le dit sans s'embarasser du songe de Rollon¹⁰, et que, gagnés par la grâce divine les païens sont sortis de la barbarie pour, comme l'écrivit le *Libellus*, suivre « avec une extrême dévotion la vérité de la religion chrétienne »¹¹.

La composante ethnique part de l'affirmation que la terre donnée à Rollon par le roi est déserte, vidée de ses habitants. Cette idée, exposée à plusieurs reprises par Dudon¹², fut constamment entretenue par l'historiographie ultérieure, ainsi que par certains chroniqueurs extérieurs au duché, comme Adémar de Chabannes¹³. Elle contribue à légitimer l'installation des Normands dans une contrée déjà « pratiquement séparée du royaume de France »¹⁴ et le partage des terres entre les compagnons de Rollon. Les Normands donnent au pays leur nom¹⁵ et une identité qui les distingue nettement des autres nations de l'Occident chrétien. Mais le peuple de la Normandie naît d'un brassage de populations entre les Danois établis sur une terre inhabitée et les *gentes* venues de l'extérieur et appelées par Rollon pour rebâtir le pays¹⁶.

⁸ DUDON, éd. Lair, p. 146-147 ; sur cet épisode, voir également : O. GUILLOT, « La conversion des Normands peu après 911. Des reflets contemporains à l'historiographie ultérieure », *Cahiers de civilisation médiévale* X^e-XIV^e s., XXIV, 3 (juil.-déc. 1981), p. 204.

⁹ DUDON, éd. Lair, p. 153, 166-167, 139.

¹⁰ *The Gesta Normannorum Ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni*, II, 14, éd. et trad. Elisabeth M.C. VAN HOUTS, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1995, t. I, p. 71 (ci-après, GUILLAUME DE JUMIEGES, *GND*)

¹¹ *Libellus*... passage cité note 1.

¹² DUDON, éd. Lair, p. 152-153, 166, 168-169.

¹³ ADEMAR DE CHABANNES, *Chronique*, éd. J. Chavaron, Paris, Picard (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire), 1897, p. 139.

¹⁴ DUDON, éd. Lair, p. 166.

¹⁵ *Libellus*..., col. 713 : *Denique Northmanni spiritualium gratia sacramentorum innovati, suas acceptas provincias, North, sui veni vocabulo, Northmanniam appellaverunt...*

¹⁶ DUDON, éd. Lair, p. 171 ; *Inventio*..., p. 27 ; *Libellus*..., col. 713 ; C. POTTS, « *Alque unum ex diversis gentibus populium effecit* : historical tradition and the norman identity », *Anglo-Norman Studies*, XVIII, 1995, p. 139-152.

⁴ DUDON, éd. Lair, p. 137.

⁵ P. BOUET, « Le regard des indigènes francs sur les pirates vikings d'après les sources franques », communication présentée lors du colloque *L'héritage maritime des Vikings en Europe de l'Ouest* (Flottemanville-Hague, 30 septembre-3 octobre 1999), à paraître.

⁶ DUDON, éd. Lair, p. 136.

⁷ *Inventio et miracula sancti Vulframi*, §6, éd. J. Laporte, Rouen-Paris, Société de l'Histoire de Normandie, *Mélanges*, XIV, 1938, p. 26-27 (ci-après *Inventio*...).

Ce pays a été constitué en une seule fois. Dudon passe en effet sous silence les cessions territoriales faites postérieurement à l'accord de Saint-Clair-sur-Epte, en 924 (Bessin, Maine) et en 933 (Cotentin, Avranchin), pourtant rapportées par Flodoard¹⁷. Il décrit en des termes vagues le territoire cédé à Rollon, indiquant qu'il s'agit de la terre maritime dévastée par les Normands entre l'Epte et la mer, mais précise que le pays concédé confine à la Bretagne, également donnée au chef normand afin qu'il puisse en vivre¹⁸. Plus tard, après son baptême, le nouveau comte de Rouen ayant demandé à l'archevêque quels étaient les saints les plus vénérés dans le pays et sur les confins de celui-ci, Rollon fait des donations aux cathédrales de Rouen, de Bayeux, d'Evreux, aux monastères de Jumièges, de Saint-Ouen de Rouen, du Mont-Saint-Michel, et restitue à l'abbaye de Saint-Denis le domaine de Berneval en Talou¹⁹. Dès le départ, la Normandie correspond, en gros, au cadre territorial de la province ecclésiastique de Rouen. Cette idée s'impose par la suite dans l'historiographie du duché. Elle n'est toutefois pas propre aux auteurs normands puisque dès 996-98, un contemporain de Dudon, Richer de Reims, assimile la cession consentie à Rollon aux sept diocèses normands²⁰.

Enfin, la terre des Normands ne peut avoir qu'un seul *dux*. La Normandie a été donnée toute entière à Rollon puis léguée à ses successeurs ; elle ne peut être divisée. Cette composante politique de l'identité du duché met en exergue un pouvoir qualifié dès l'origine de *ducatus*²¹ et transmis de génération en génération au sein d'une même lignée. Celle-ci a progressivement accumulé un capital de vertus qui fait des dirigeants normands les parangons du prince idéal.

L'historiographie normande à la charnière des X^e-XI^e siècles : le contexte d'une élaboration

Les thèmes de cette identité normande apparaissent dès la fin du Xe siècle dans la production historiographique du duché. Il convient maintenant de préciser le contexte dans lequel s'est élaborée cette première historiographie normande. Sa forme la plus achevée réside, nous l'avons vu, dans le *De moribus et actis primorum Normanniae ducum* écrit par Dudon de Saint-Quentin à la demande du vieux duc Richard I^{er}. Le chanoine picard rédigea son œuvre à partir de 994 et, après la mort de son commanditaire, fut

¹⁷ FLODOARD, *Annales*, ann. 924 et 933, éd. Ph. LAUER, Paris, Picard (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), 1905, p. 24 et 55.

¹⁸ DUDON, éd. Lait, p. 168.

¹⁹ DUDON, éd. Lait, p. 170-171

²⁰ RICHER, *Histoire de France (888-995)* I, 4, éd. et trad. R. LATOUCHE, Paris, Les Belles Lettres, « Les classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge », 1930-1937, 2 vol., t. I, p. 13-15 (ci-après RICHER, *Histoire de France*)

²¹ *Libellus*..., col. 713.

encouragé à la poursuivre par Richard II et le frère de celui-ci, Robert, archevêque de Rouen. L'essentiel du récit paraît avoir été composé avant 1001, du moins pour les parties en prose du texte, complétées ensuite par des pièces en vers. Les recherches conduites sur le sujet ont montré que l'entreprise n'a pas été isolée. Mathieu Arnoux a exhumé récemment le texte d'une Chronique de Fécamp, connu par une transcription datée du début du XII^e siècle et conservé dans le manuscrit 128 de la Bibliothèque municipale de Rouen, mais rédigé probablement entre 996 et 1001, peut-être par Dudon de Saint-Quentin en personne²². Deux autres pièces paraissent avoir été également écrites à une date très proche, la seconde translation de saint Ouen et la translation de saint Sever à Rouen²³ ; elles rapportent toutes deux des événements survenus peu auparavant (vers 989).

Ces trois textes, contemporains de la première version de l'œuvre de Dudon, éclairent également la genèse du récit entrepris par le chanoine de Saint-Quentin. Leur analyse révèle l'effervescence d'une église normande en pleine réorganisation, les débats qui ont animé les communautés religieuses du duché, en particulier sur la réforme monastique, immédiatement avant sa prise en main par Guillaume de Voipiano. Ils suggèrent aussi les rivalités qui les ont opposées, et notamment les prétentions de l'Église de Rouen à maintenir sa suprématie sur l'ensemble de la province ecclésiastique²⁴. Rapportée au *De moribus et actis*..., cette production narrative montre également à quel point, en cette fin du X^e siècle, la fixation de la mémoire par l'écrit préoccupe les élites religieuses et civiles du duché et combien elle se trouve ancrée dans les nécessités du temps. Ce moment coïncide avec une période où s'observent de profondes mutations dans la société et dans l'état normands. En témoignent par exemple la réorganisation de l'Église séculière (visible dès 989/990), le second souffle de la réforme monastique dont on perçoit le prélude à la fin du règne de Richard I^{er}, la réapparition de l'acte écrit dans des formes héritées de la tradition carolingienne, la valorisation du titre ducal, systématique dans l'œuvre de Dudon et bientôt diffusée dans la production diplomatique, la dévolution concomitante du titre comtal en faveur des proches du duc, au plus tard au début du règne de Richard II. En cette dernière décennie du X^e siècle, la Normandie a rejoint de manière irréversible la civilisation de l'Occident chrétien. Certes, on y discerne

²² M. ARNOUX, « Before the *Gesta Normannorum* and beyond Dudon : some evidence on early Norman historiography », *Anglo-Norman Studies*, XXII, 1999, p. 30-48, le texte est édité aux pages 42-48.

²³ *De beati Audoeni et eius sacratissimi corporis integritate*, éd. Migne, P.L., CLXII, col. 1160-1163), *Beati Severi translatio Rotomagensis anno 1089*, dans *Acta Sanctorum*, Février, I, p. 192-194, traduction de ces deux textes dans M. ARNOUX, « La conversion des Normands de Neustrie et la restauration de l'Église dans la province de Rouen », *Le christianisme en Occident du début du VII^e siècle au milieu du XI^e siècle*. Textes et documents réunis par F. Bougard, Paris, SEDES, 1997, p. 274-281.

²⁴ M. ARNOUX, « Before the *Gesta Normannorum*... », p. 35-39.

encore de fortes influences scandinaves, vivifiées par des échanges entretenus avec le monde nordique. Celles-ci, toutefois, ne tardent pas à s'estomper au profit d'un legs carolingien, paradoxalement plus vivace ici que dans les dominations politiques du même type. Indéniablement, l'intense travail de mise en ordre de la mémoire observable aux alentours de l'an mil participe au même mouvement, qui secoue la Normandie ducale à ce moment.

Richard I^{er} avait tracé le programme de travail du Dudon en lui demandant d'écrire un récit retraçant « les coutumes et les hauts faits de la terre normande, ou mieux, les droits qu'il avait établis dans le royaume de son arrière-grand-père (sic) Rollon »²⁵. Dudon y répondit en organisant sa narration autour de quatre biographies, consacrées à Hasting, Rollon, Guillaume Longue Epée et Richard I^{er}, nous offrant de la sorte l'un des plus anciens témoignages de la littérature généalogique composé en France pour une dynastie comtale. Si l'œuvre est beaucoup plus qu'une *genealogia*, plusieurs traits la rapprochent de ce genre apparu au VII^e siècle dans le *Regnum Francorum* et exclusivement composé pour les familles royales jusqu'au X^e siècle²⁶. Il en va ainsi pour l'appel à des mythes forts, destinés à légitimer le pouvoir, de l'insistance à justifier la transmission de celui-ci au sein d'une lignée qui accumule au fil du temps toutes les qualités du prince chrétien. Au fil des quatre biographies, se dessine clairement l'idée d'une progression de ce pouvoir et des vertus de ceux qui en assument la charge. Cette gradation renvoie probablement à des modèles carolingiens (que Dudon, peut-être formé à Liège²⁷, connaît) où est subtilement exprimée, à travers la terminologie employée pour désigner les princes pippinides (*dux*, *princeps*, *rex*), la transmission d'un pouvoir qui s'accroît de manière régulière. Il faut enfin remarquer qu'à l'instar des premières généalogies royales, le récit de Dudon intervient près d'un siècle après l'installation du premier prince dans la fonction qu'il transmet à ses descendants. Sa rédaction a pu ainsi s'inscrire dans une entreprise de consolidation du pouvoir. Il est possible qu'en demandant à Dudon de célébrer les hauts faits des princes normands, Richard I^{er} ait voulu préparer une transmission pacifique du pouvoir²⁸. De ce point de vue, la crise marquant l'avènement du jeune Richard II, montre à quel point le projet du vieux duc – si dessein il y eût –

pouvait être justifié. Mais, avant tout, l'œuvre couronne le long règne de Richard I^{er}, le succès personnel d'un prince qui a réussi à établir son autorité sur la quasi totalité de la province ecclésiastique de Rouen. Au-delà, elle projette le succès d'une dynastie sous l'égide de laquelle des païens féroces et destructeurs ont accédé graduellement à la civilisation chrétienne.

Il en fallait encore beaucoup pour qu'à l'extérieur du duché, les contemporains de Dudon en fussent pleinement convaincus. A la fin du X^e siècle, l'image des Normands reste encore fortement connotée par le regard négatif porté naguère par les clers carolingiens. Le moine Richer qualifie encore les Normands établis en Neustrie de « pirates », quand bien même il parle d'un prince inséré dans le monde franc comme l'était Guillaume Longue Epée²⁹. Une anecdote rapportée par le *Libellus* révèle les hésitations de Guillaume de Volpiano sollicité par Richard II pour prendre en main le gouvernement de Fécamp (et y instaurer l'obédience bénédictine) : les ducs de Normandie, *homines barbaros et truculentos*, sont davantage connus pour avoir détruit les lieux consacrés que pour leur action en faveur des communautés religieuses³⁰. Il faut attendre encore une génération pour qu'un chroniqueur extérieur au duché, en l'occurrence Raoul Glaber, prenne acte de la complète assimilation des Normands à la civilisation de l'Occident chrétien³¹.

Les prémices d'une construction identitaire : quelques pistes

La constitution de la première historiographie normande est un phénomène précoce. A l'exception de la Flandre où se discerne, dès la fin des années 950, une entreprise généalogique qui se mue progressivement en une chronique du comté³², il faut attendre, en France du nord, une date plus avancée dans le XI^e siècle pour noter l'émergence d'une production capable de prendre en charge l'histoire d'une principauté articulée autour du succès d'une dynastie comtale. Encore faut-il noter que ce ne fut pas toujours le cas, comme en témoigne l'exemple champenois³³.

Le travail de fixation de la mémoire par l'écrit a été déterminant dans la constitution des thèmes qui ont véhiculé l'identité normande. Il reste

²⁵ DUDON, éd. Lair, p. 119.

²⁶ L. GENICOT, *Les généalogies*, Turnhout, Brepols (« Typologies des sources du Moyen Âge occidental », vol. 15), 1975, 2^e éd. 1998, p. 18-19 ; R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle)*, *Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 38-41.

²⁷ L. SHOPKOW, « The Carolingian World of Dudo of St Quentin », *Journal of Medieval History*, 15, 1989, p. 19-37.

²⁸ F. LIFSCHITZ, « Dudo's Historical Narrative and the Norman Succession of 996 », *Journal of Medieval History*, 20, 1994, p. 101-120.

²⁹ RICHER, *Histoire de France*, II, 20, t.1, p. 156 ; II, 28, t.1, p. 168.

³⁰ *Libellus*..., col. 721 : «... audivimus duces Nortmannos, homines barbaros et truculentos, subvertere, et non edificare sancta templa ; debere et effigare, et non colligere aut nutrire spiritualium hominum congregationes sanctas ».

³¹ Raoul GLABER, *Histoires*, I, 21, traduites et présentées par M. ARNOUX, Turnhout, Brepols (coll. « Miroir du Moyen Âge »), 1996, p. 74.

³² L. GENICOT, *Les généalogies*, op. cit., p. 19-20 ; E. FRIESE, « Die "Genealogia Arnulfi comitis des Priesters Wiger" », *Friihmittelalterliche Studien*, 1989, 23, p. 203-243.

³³ M. BUR, *La formation du comté de Champagne v.950 - v.1150*, Nancy, 1977, p. 479-485.

à se demander si l'entreprise entamée dans la dernière décennie du X^e siècle n'a pas été annoncée par des récits antérieurs. A défaut de pouvoir répondre de manière entièrement satisfaisante à cette question, il est possible de reconsidérer des matériaux peu sollicités par les historiens jusqu'à une date très récente et de poser quelques jalons d'une archéologie de la construction identitaire. Les textes recueillis ou exhumés invitent à nuancer l'impression de désert culturel laissée traditionnellement par les analystes du X^e siècle normand. L'auteur de la Chronique de Fécamp disposait de textes hagiographiques de bonne tenue, dont il put user pour rédiger son récit³⁴. On a aussi écrit dans les milieux ecclésiastiques normands du X^e siècle, peut-être plus qu'il n'a été dit. Jacques le Maho a ainsi posé l'hypothèse d'une rédaction précocée, antérieure à la mort de Guillaume Longue Épée, pour une courte notice relatant, sous la forme d'une lettre, la visite d'hommes originaires d'*Asiniaca* (Isigny, Calvados, ou Isigny-le-Buat, Manche), dans l'ouest de la Normandie, sur les ruines du monastère pré-normand de Fécamp³⁵. Ses recherches sur deux textes hagiographiques traditionnellement attribués au IX^e siècle, les *Vies* de saint Aycadre et de saint Hugues, vont dans le sens d'une composition plus tardive, probablement le milieu du X^e siècle³⁶. Les plus anciennes pièces de cette production écrite gagneraient ainsi à être réexaminées ; deux textes, en particulier, retiendront notre attention.

Le dossier de la vie de saint Romain a fait l'objet d'investigations approfondies dues à Felice Lifshitz³⁷, sans toutefois recueillir l'unanimité des spécialistes³⁸. Deux versions de la *Vita Romani* nous sont parvenues. La plus brève des deux a été composée au X^e siècle, par un certain *Gerardus*, peut-être le célèbre réformateur Gérard de Brogne mort en 959. L'autre récit, plus étendu, est dû à un certain Fulbert et aurait été rédigé, selon Felice

Lifshitz, au milieu du X^e siècle avant d'être abrégé par Gérard³⁹. Saint Romain y est présenté comme un noble franc envoyé en mission en Neustrie au début du VI^e siècle pour combattre l'idolâtrie des habitants de la région. Sous la plume de Fulbert, l'archevêque de Rouen avait prédit les invasions normandes et les avait interprétées comme faisant partie d'un plan divin. Au démon qui se flatte de susciter cette calamité, Romain répond calmement que « cette nation poursuit par prédestination la régénération en Dieu » et, ayant entendu le nom du Christ, elle « l'adorera magnifiquement et deviendra donc un peuple élu, une nation sainte »⁴⁰. Plus tard, devant les Rouennais éprouvés par une inondation, il précise son propos. Les flots préfigurent l'armée des pirates qui doit survenir. Mais dès le moment où cette nation païenne entendra le nom Christ, « elle saisira la vénération de la foi catholique et avancera à soigner ses sujets dans la paix la plus parfaite »⁴¹. Selon l'argumentation de Felice Lifshitz, la rédaction de ce texte s'inscrit dans une promotion du culte de saint Romain orchestrée par Hugues, archevêque de Rouen (942-989) durant la profonde crise survenue en Normandie après la mort de Guillaume Longue Épée. Dans ce contexte difficile, marqué par une résurgence du paganisme dans le pays, il s'agissait de la sorte de faire reconnaître comme inéluctable le triomphe des valeurs chrétiennes dans la contrée des Vikings de Neustrie. Si l'on accepte la chronologie proposée par Felice Lifshitz pour la *Vita Romani* de Fulbert - mais elle ne fait pas l'unanimité des spécialistes - ce récit témoignerait de l'affirmation précocée d'un thème articulé autour de la conquête providentielle et de la régénération des Normands, qui fut ensuite largement véhiculé par l'historiographie normande.

L'autre texte se rattache avec beaucoup plus de certitude au drame qui côûta la vie à Guillaume Longue Épée (décembre 942). Le *Planctus* déplorant l'assassinat du prince normand fut composé à une date proche de l'événement, peut-être à Jumièges et en tout cas très probablement dans le milieu monastique normanno-poitevin qui contribua au relèvement de l'établissement restauré par Guillaume. Deux versions du texte nous sont parvenues, datées, l'une du X^e-XI^e siècle, l'autre du début du XI^e siècle et copiées dans deux manuscrits conservés respectivement à la Bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand et à la Bibliothèque laurençienne de Florence⁴². La Complainte fut lue et copiée, il est possible d'en discerner

³⁴ M. ARNOUX, « Before the *Gesta Normannorum...* », p. 33.

³⁵ J. LE MAHO, « Un exode de reliques dans les pays de la Basse Seine à la fin du IX^e siècle », *Bulletin de la Commission départementale des Antiquités de Seine-Maritime*, t. XLVI, 1998, p. 174-181.

³⁶ Nous remercions Monsieur Jacques Le Maho de nous avoir éclairé sur ce point à l'occasion d'une présentation de ses recherches.

³⁷ F. LIFSHTZ, « St Romain de Rouen : missionnaire franc dans la Normandie des Vikings », *Voix d'Ouest en Europe, voix d'Europe en Ouest*. Actes du colloque international d'Angers, 21-24 mai 1992, textes réunis par G. Ceshron, Presses de l'Université d'Angers, 1993, p. 23-30 ; F. LIFSHTZ, *The Norman Conquest of Pious Neustria. Historiographic Discourse and Sainly Relics 684-1090*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1995, p. 136-179.

³⁸ Nous renvoyons aux réserves formulées par J.-C. POULIN dans le compte-rendu de *The Norman Conquest of Pious Neustria (Francia*, 24, 1, 1997, p. 220-222). Dans un sens plus positif : L. VIOLETTE, « Le mythe de saint Romain au X^e siècle : la naissance d'un mythe national normand ? », dans *La Normandie vers l'an mil*, F. de Beaurepaire, J.-P. Chahine (éd.), Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2000, p. 130-131.

³⁹ Le texte de *Fulbertus* a été édité par F. Lifshitz (*The Norman Conquest of Pious Neustria...*, p. 237-264), avec indication des passages omis par la version abrégée.

⁴⁰ *Vita Romani*, éd. F. Lifshitz, p. 250.

⁴¹ *Ibidem*, p. 253.

⁴² Bibliothèque de Clermont-Ferrand, ms 240, fol. 45 ; Florence, Bibliotheca Mediceo-Laurentiana, ms *Libri* 30 (anc. Ashburnham, *Libri* 83), fol. 21^v-22^v. Il existe plusieurs éditions, inégales, du *planctus* : Ph. LAUER, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, Paris, 1900, p. 319-323 ; J. LAIR, *Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue Épée Duc de Normandie*, Paris, 1893, p. 61-70 ; Ph. A. BECKER, « Der Planctus auf den Normannenherzog Wilhelm Langswert (942) », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, LXIII, 1939, p. 190-197.

l'influence dans les œuvres de Dudon et de Richer, puis, plus tard, dans les Histoires de Raoul Glaber⁴³. Les deux versions diffèrent suffisamment pour suggérer que le texte a circulé, peut-être à l'occasion des premières assemblées de paix réunies en Aquitaine. Guillaume y est présenté comme le modèle du prince pacifique, réunissant sur sa personne les vertus royales qui font de lui le dispensateur de la paix, le consolateur des pauvres, le défenseur des orphelins, le soutien des pupilles. Sa mort, sous les coups des sicaires envoyés par Arnoul de Flandre, est une atteinte à la paix. Le *Planctus*, en rappelant les origines de Guillaume, né outre mer d'un père païen, mais élevé par sa mère dès l'enfance dans les vérités de la foi chrétienne, fait aussi du prince normand l'incarnation d'un processus de conversion réussi qui permet le passage, en l'espace de deux générations, du paganisme aux valeurs chrétiennes totalement assumées. On ignore si le texte dérive du récit aujourd'hui perdu d'une *Vita Guillelmi* dont se serait servi Dudon pour dresser un portrait de Guillaume bâti à la manière d'une hagiographie⁴⁴. Le modèle fourni par le *Planctus* n'en offrait pas moins à l'historiographie ultérieure un matériau propre à exalter la sanctification de la lignée normande⁴⁵ et à alimenter l'idée d'une progression continue de ses princes vers la paix et les valeurs chrétiennes.

Comment a-t-on, aux alentours de l'an mil, géré le passé scandinave de ce qui était devenu le duché de Normandie ? Assurément, ce n'est pas en l'occultant. Les Normands peuvent tirer une fierté légitime de leurs origines scandinaves, qui les placent à part dans le concert des nations de l'Europe chrétienne. Les errements du passé ne sont pas oubliés, mais replacés dans une perspective providentielle visant à restaurer un ordre perdu par des chrétiens égarés. Les Normands furent l'instrument de cette régénération ; leur installation en Neustrie, voulue par Dieu, a été guidée par une lignée qui a su cumuler en trois générations les vertus du prince idéal, à l'aune de la culture politique du temps.

Le discours sur les origines de la principauté normande transmis par Dudon à la charnière des X^e-XI^e siècles a été rédigé à un moment capital de l'histoire du duché. Il est alors évident que la Normandie n'est pas un avatar de la colonisation scandinave en Occident, mais une principauté durablement inscrite dans l'espace du royaume de France. Il est bien difficile de saisir les

(avec traduction allemande). Parmi les travaux récents sur ce texte : E. VAN HOUTS, *The Normans in Europe*, Manchester, Manchester University Press, 2000, p. 41 et l'édition électronique de Robert Helmreichs, *The planctus for William Longsword* (<http://www.ukans.edu/carrie/Planctus>).

⁴³ Ph. LAUER, *Le règne de Louis IV ...*, p. 281-282.

⁴⁴ Cette hypothèse recueille les faveurs de Jacques Le Maho.

⁴⁵ Sur ce point : P. BOUET, « Dudon de Saint-Quentin et le martyr de Guillaume Longue Epée », *Les Saints dans la Normandie médiévale*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (26-29 septembre 1996), P. Bouet et F. Neveux (éd.), Caen, Presses Universitaires de Caen, 2000, p. 237-258.

intentions de Dudon et de ses commanditaires : leurs motivations ont donné lieu à des commentaires aussi variés que peut l'être la lecture de l'œuvre la plus féconde de la première historiographie normande. Le monument participe, à coup sûr, à une entreprise de consolidation du pouvoir des comtes de Rouen. Vise-t-elle à convaincre, au delà des frontières du duché, que les descendants des *Dami* installés en Neustrie ont assimilé les valeurs de l'Occident chrétien ? S'agit-il au contraire de montrer à ces Normands intégrés au monde franc, qu'ils conservent malgré tout une identité spécifique ? Il est encore difficile de trancher avec certitude.

Le discours transmis aux alentours de l'an mil a fixé des thèmes largement diffusés par la suite et contribué à définir les composantes d'une identité normande. Il semble aussi acquis que son élaboration a été entamée bien avant la fin du règne de Richard I^{er}. Il faut maintenant espérer que les recherches engagées sur cette voie, nourries des controverses sur les premiers monuments écrits rédigés dans la principauté de Rouen ou dans les milieux en relation avec celle-ci, puissent éclairer cette phase de l'histoire du duché.

Pierre BAUDUIN

Université de Caen-Basse-Normandie, CRAHM(UMR6577)